



# Comptes du secteur des biens et services environnementaux

2014-2020

Octobre 2022

Rue Belliard 14-18  
1040 Bruxelles

e-mail: [contact@plan.be](mailto:contact@plan.be)  
<https://www.plan.be>

## Bureau fédéral du Plan

Le Bureau fédéral du Plan (BFP) est un organisme d'intérêt public chargé de réaliser, dans une optique d'aide à la décision, des études et des prévisions sur des questions de politique économique, socioéconomique et environnementale. Il examine en outre leur intégration dans une perspective de développement durable. Son expertise scientifique est mise à la disposition du gouvernement, du parlement, des interlocuteurs sociaux ainsi que des institutions nationales et internationales.

Il suit une approche caractérisée par l'indépendance, la transparence et le souci de l'intérêt général. Il fonde ses travaux sur des données de qualité, des méthodes scientifiques et la validation empirique des analyses. Enfin, il assure aux résultats de ses travaux une large diffusion et contribue ainsi au débat démocratique.

Le Bureau fédéral du Plan est certifié EMAS et Entreprise écodynamique (trois étoiles) pour sa gestion environnementale.

<https://www.plan.be>

e-mail: [contact@plan.be](mailto:contact@plan.be)

Personne de contact pour cette publication : Guy Vandille, [gv@plan.be](mailto:gv@plan.be)

Reproduction autorisée, sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source.

Éditrice responsable : Saskia Weemaes

## Avant-propos

Conformément au règlement européen n° 691/2011, les États membres de l'Union européenne sont tenus de fournir six comptes économiques de l'environnement à Eurostat. Il s'agit des trois comptes qui doivent être transmis depuis 2013, à savoir les comptes des taxes environnementales par activité économique (Environmental Taxes by Economic Activity, ETEA), les comptes des émissions atmosphériques (Air Emissions Accounts, AEA) et les comptes des flux de matières à l'échelle de l'économie (Economy-Wide Material Flow Accounts, EW-MFA), mais aussi des trois comptes qui doivent être fournis à partir de 2017, à savoir les comptes du secteur des biens et services environnementaux (Environmental Goods and Services Sector, EGSS), les comptes des dépenses de protection de l'environnement (Environmental Protection Expenditure Accounts, EPEA) et les comptes des flux physiques d'énergie (Physical Energy Flow Accounts, PEFA).

L'Institut des comptes nationaux (ICN) présente, dans cette publication, les comptes du secteur des biens et services environnementaux pour la période 2014-2020.

Les comptes économiques de l'environnement sont des comptes satellites des comptes nationaux. La loi du 21 décembre 1994 portant des dispositions sociales et diverses, Titre VIII (dispositions relatives à l'Institut des comptes nationaux) confie l'élaboration des comptes satellites des comptes nationaux au Bureau fédéral du Plan (BFP).

La méthodologie développée par le BFP a été avalisée par le comité scientifique sur les comptes nationaux.

La présidente du conseil d'administration de l'Institut des comptes nationaux,

Séverine Waterbley

Bruxelles, octobre 2022

# Table des matières

<b>Commentaire.....</b>	<b>1</b>
<b>Le secteur belge des biens et services environnementaux en chiffres.....</b>	<b>1</b>
Activités du secteur des biens et services environnementaux	1
Importance du secteur environnemental sur le plan de la production, des exportations, de la valeur brute ajoutée et de l'emploi	4
<b>Adaptations méthodologiques .....</b>	<b>6</b>
Activités non marchandes et activités auxiliaires	6
Adaptation du périmètre	6
Adaptation de la méthode de calcul	7

## Commentaire

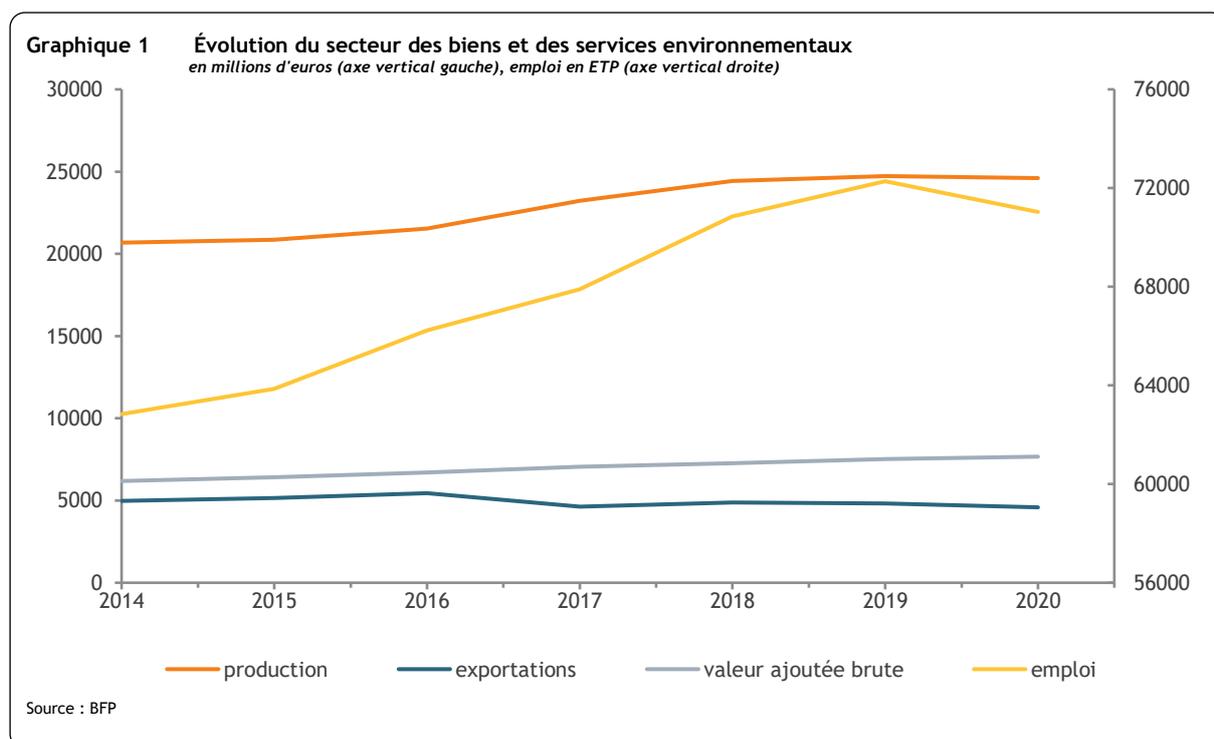
Dans un premier temps, les résultats sont brièvement commentés. Ensuite, les adaptations méthodologiques sont exposées dans la deuxième partie du rapport. En raison de leur taille, les tableaux contenant les résultats n'ont pas été repris dans la présente publication. Ils sont disponibles sur le site internet [www.plan.be](http://www.plan.be).

## Le secteur belge des biens et services environnementaux en chiffres

Dans un premier temps, nous présentons les différents types d'activité du secteur belge des biens et services environnementaux. Ensuite, nous décrivons l'importance du secteur de l'environnement sur le plan de la production, des exportations, de la valeur ajoutée brute et de l'emploi. Toutes les valeurs monétaires sont exprimées à prix courants.

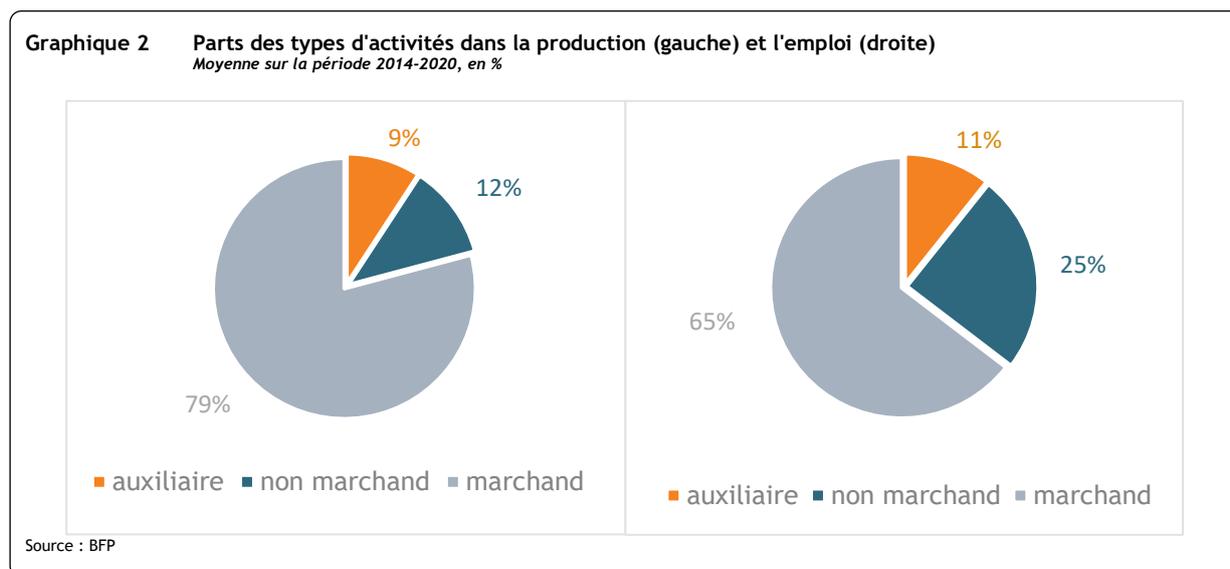
### Activités du secteur des biens et services environnementaux

Le graphique 1 montre que la production de biens et services environnementaux a progressé de 20,7 milliards d'euros en 2014 à 24,6 milliards d'euros en 2020, ce qui représente une hausse de 19 %. Sur la même période, la valeur ajoutée brute a crû de près d'un quart, de 6,2 milliards d'euros à 7,7 milliards d'euros. Les exportations n'ont pas suivi cette tendance à la hausse et se sont repliées de 5 milliards d'euros à 4,6 milliards d'euros.



Entre 2014 et 2020, l'emploi a progressé de 63 000 équivalents temps plein (ETP) à 71 000, ce qui représente une progression de 13%.

Trois types d'activités environnementales sont distinguées : les activités marchandes, les activités non marchandes et les activités auxiliaires. Le graphique 2 illustre clairement que les activités marchandes constituent la majeure partie des activités du secteur. Elles représentent 79 % de la production totale de biens et services environnementaux et 65 % de l'emploi. Les activités non marchandes occupent une part de 25 % dans l'emploi, pour seulement 12 % de la production. Les parts résiduelles, 9 % de la production et 11 % de l'emploi, se rapportent dès lors aux activités auxiliaires.

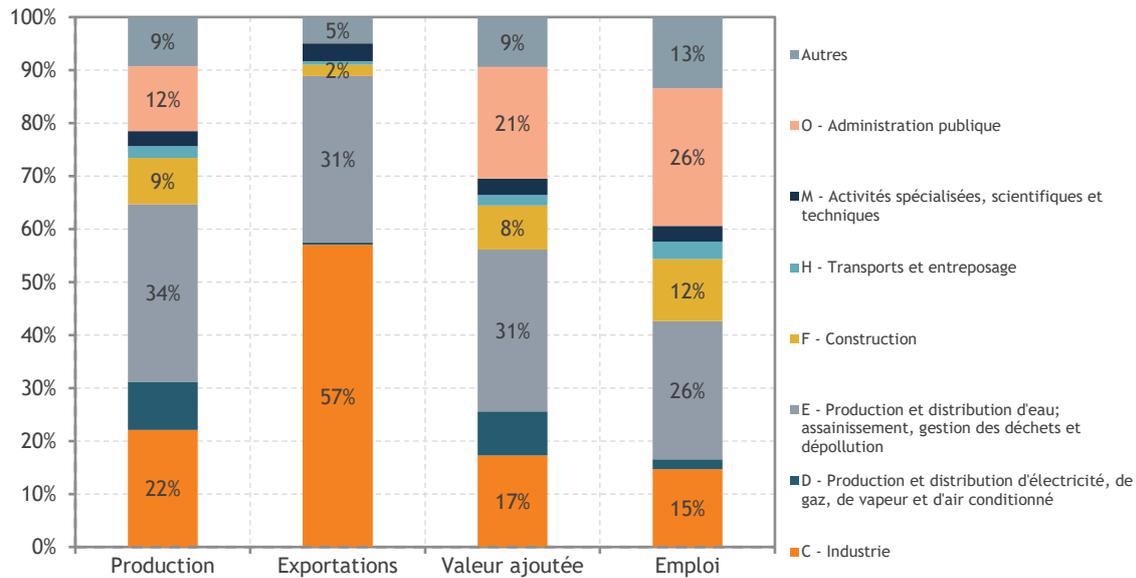


Le graphique 3 ventile le secteur des biens et services environnementaux par section de la NACE. Les branches de la distribution d'eau, du traitement des déchets, de la collecte et du traitement des eaux usées (NACE E) génèrent la part la plus élevée de la *production* (34 %) et de la *valeur ajoutée* (31 %). L'industrie manufacturière (NACE C) est la deuxième branche la plus importante sur le plan de la production, grâce à sa part de 22 %. Pour ce qui est de la valeur ajoutée brute, l'industrie manufacturière n'arrive qu'en troisième position, avec une part de 17 %, derrière les administrations publiques (NACE O) qui représentent 21 % de la valeur ajoutée brute créée par le secteur des biens et services environnementaux.

Dans le domaine de l'*emploi*, les branches de la distribution d'eau, du traitement des déchets, de la collecte et du traitement des eaux usées (NACE E), ainsi que les administrations publiques (NACE O) se partagent la première place. Elles représentent ensemble un peu plus de la moitié de l'emploi lié à la production de biens et services environnementaux.

Les *exportations* relèvent principalement l'industrie manufacturière, laquelle assure 57 % des exportations de biens et services environnementaux. Quant aux branches de la distribution d'eau, de la gestion et de l'assainissement des déchets et des eaux usées, elles réalisent presque un tiers des exportations (31 %).

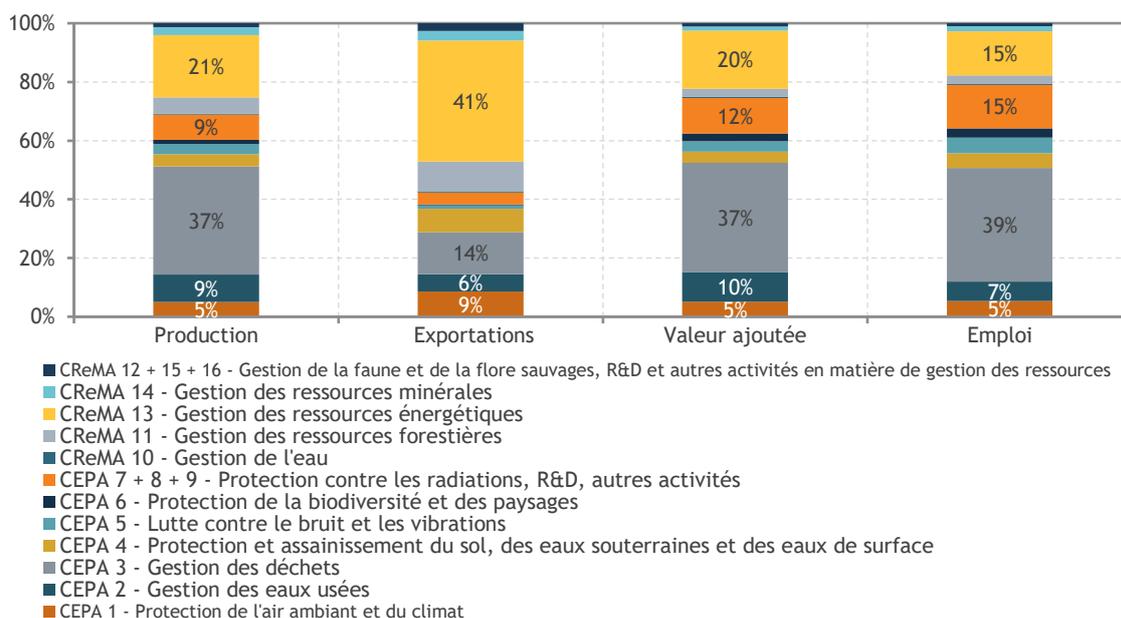
**Graphique 3 Ventilation du secteur des biens et services environnementaux par branche**  
Moyenne sur 2014-2020, en %



Source : BFP

Le graphique 4 présente la ventilation du secteur des biens et services environnementaux par domaine environnemental. En Belgique, la gestion des déchets (CEPA 3) est le premier domaine environnemental, il représente 37 % de la *production* et de la *valeur ajoutée brute* générées par le secteur des biens et services environnementaux, ainsi que 39 % de *l'emploi*. Pour ce qui concerne les *exportations*, la gestion des déchets occupe la deuxième place, loin derrière, avec une part de 14 % seulement. La gestion des ressources énergétiques (CReMA 13) arrive, chez nous, en tête du classement des exportations, avec un part de 41 %. Ce domaine environnemental est aussi le deuxième plus important, après la gestion des déchets, au niveau de la production (21 %), de la valeur ajoutée brute (20 %) et de *l'emploi* (15 %). S'agissant de *l'emploi*, le domaine qui regroupe à la fois la protection contre les rayonnements, la recherche et le développement ainsi la catégorie « autres » (CEPA 7 + 8 + 9) a le même poids. Le poids de ce domaine agrégé s'explique principalement par la catégorie « autres », qui se compose pour l'essentiel de *l'administration* liée à la protection de *l'environnement* et à la préservation des ressources en général.

**Graphique 4 Ventilation du secteur des biens et services environnementaux par domaine environnemental**  
Moyenne sur la période 2014-2020, en %



Source : BFP

## Importance du secteur environnemental sur le plan de la production, des exportations, de la valeur brute ajoutée et de l'emploi

Il ressort du tableau 1 qu'en Belgique, le secteur des biens et services environnementaux a crû plus rapidement sur la période 2014-2020 que l'économie belge dans son ensemble. Au niveau des exportations, il a fait sensiblement moins bien que l'économie belge.

**Tableau 1 Croissance du secteur des biens et services environnementaux en comparaison avec l'économie belge (2014-2020)**

	Secteur des biens et services environnementaux	Economie belge
Production / P1 <sup>1</sup>	19 %	11 %
Exportations / P6 <sup>2</sup>	-8 %	14 %
Valeur ajoutée brute/PIB <sup>3</sup>	24 %	13 %
Emploi	13 %	8 %

Source : BFP pour le secteur des biens et services environnementaux et pour l'emploi en ETP de l'économie belge ; stat BNB pour P1, P6 et PIB

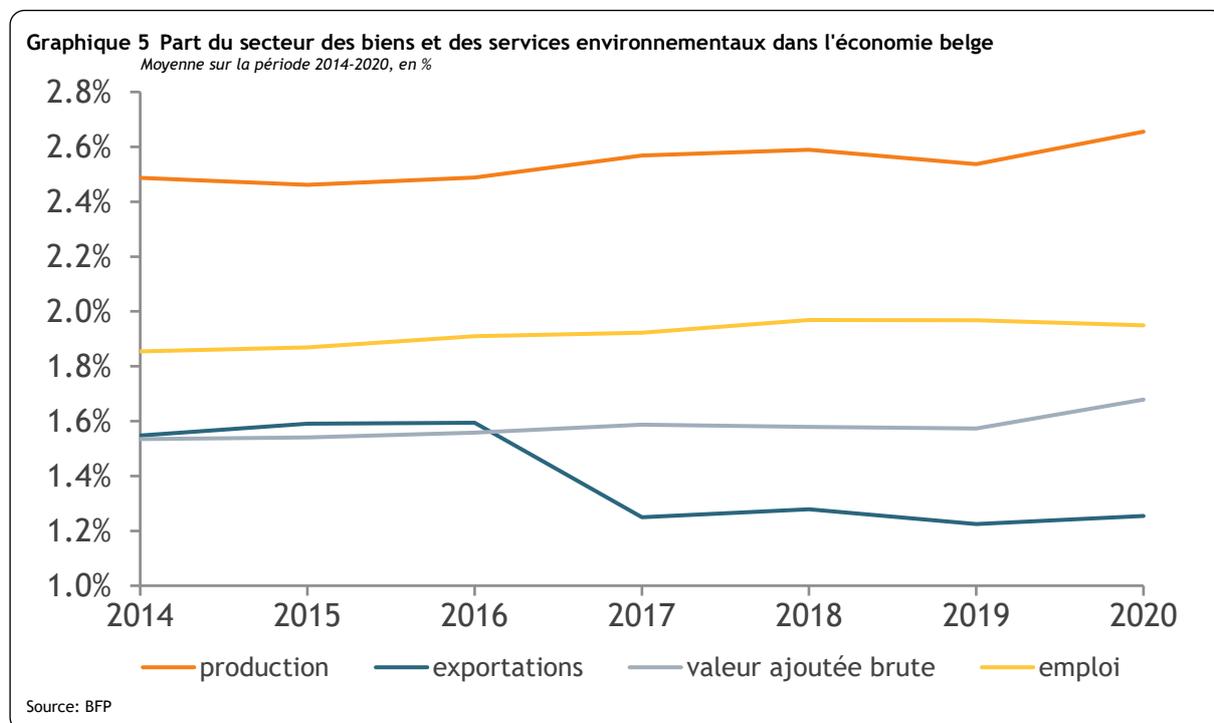
L'emploi a augmenté de 5 points de pourcentage plus rapidement dans le secteur des biens et services environnementaux que dans l'ensemble de l'économie belge. La production a augmenté de 8 points de pourcentage plus rapidement et la valeur ajoutée brute de 11 points de pourcentage. Contrairement à l'ensemble des exportations belges, les exportations des biens et services environnementaux ont baissé.

<sup>1</sup> P1 = production de l'économie belge selon les comptes nationaux

<sup>2</sup> P6 = exportations de la Belgique selon les comptes nationaux

<sup>3</sup> PIB = Produit Intérieur Brut

La croissance plus rapide du secteur des biens et services environnementaux ne signifie toutefois pas que ce secteur a gagné beaucoup de poids dans l'économie belge, comme le montre le graphique 5. Sa part dans la production a progressé de 2,5 % à 2,7 % et celle dans la valeur ajoutée brute est passée de 1,5 % à 1,7 %. Sa part dans l'emploi est restée stable à 1,9 % et celle dans les exportations est retombée de 1,5 % à 1,3 %.



## Adaptations méthodologiques

Par rapport aux comptes de 2021, le principal changement consiste en l'ajout de données relatives aux activités non marchandes et auxiliaires<sup>4</sup>. En outre, le périmètre a été légèrement adapté. La base de données des entreprises, qui sert de base au calcul de l'activité marchande par branche, a été mise à jour.

### Activités non marchandes et activités auxiliaires

Les données relatives aux activités non marchandes et aux activités auxiliaires sont disponibles dans les comptes de dépenses de protection de l'environnement (EPEA). Ces derniers ne sont pas encore disponibles pour l'année 2020.<sup>5</sup> Faute de ces données, nous avons utilisé les chiffres de 2019 pour 2020. Cela peut conduire à une certaine surestimation des variables économiques pour l'année atypique de 2020 (en raison de la pandémie). En outre, les données liées aux activités auxiliaires dans les comptes de dépenses de protection de l'environnement sont davantage agrégées au niveau de la branche. Par conséquent, les activités de la branche « autres » de l'EPEA n'ont pas pu être affectées au niveau plus fin du compte du secteur des biens et services environnementaux (EGSS).

### Adaptation du périmètre

Pour élaborer le compte de la production de biens et services environnementaux, il convient dans un premier temps d'identifier les producteurs belges de ces biens et services ainsi que leurs activités. Tous les producteurs forment ensemble le périmètre de l'EGSS. Dans le rapport EGSS de 2017<sup>6</sup>, la manière de procéder pour l'EGSS 2017 a été expliquée de manière détaillée. Vu que des organisations disparaissent et que d'autres sont créées chaque année, il est nécessaire de redéfinir chaque année le périmètre de l'EGSS. Mais en adaptant le périmètre, il se peut également que des producteurs non spécialisés soient transférés dans la catégorie des producteurs spécialisés ou inversement.

L'ajustement du périmètre 2022 a consisté, d'une part, à supprimer les organisations qui ne sont plus actives et, d'autre part, à ajouter celles qui n'étaient pas encore présentes dans le périmètre 2021 et qui appartiennent à des branches environnementales à part entière. Il s'agit d'organisations appartenant aux branches NACE 37-39 et NACE-BEL 43.291 et 91.042.

---

<sup>4</sup> Il s'agit d'une obligation supplémentaire imposée aux États membres par le biais du règlement délégué (UE) 2022/125 de la Commission du 19-11-2021. Les États membres ne sont plus tenus de déclarer uniquement les activités marchandes, mais doivent également fournir à Eurostat des chiffres pour l'ensemble du secteur des biens et services environnementaux (activités marchandes + non marchandes + auxiliaires).

<sup>5</sup> Le règlement délégué susmentionné a avancé la date de livraison de l'EGSS de fin décembre à fin octobre, tandis que l'EPEA doit toujours être livré pour la fin décembre.

<sup>6</sup> Le rapport EGSS de 2017 peut être consulté sur <https://www.plan.be/publications/publication-1742-fr-comptes+du+secteur+des+biens+et+services+environnementaux+2014+2015>

## **Adaptation de la méthode de calcul**

Dès que la population du secteur des biens et services environnementaux (EGSS) est déterminée, des données économiques doivent être collectées pour les différentes entreprises qui font partie de ce secteur. Des données sont collectées sur la production, les exportations, la valeur ajoutée brute et l'emploi en lien avec les biens et services environnementaux. Le BFP a choisi l'optique de l'offre. Les données sur les activités marchandes sont tirées des données de production des fournisseurs individuels, spécialisés et non spécialisés, de biens et services environnementaux. En l'absence de données, les variables liées à la production de biens et services environnementaux (sauf pour les exportations) sont estimées à partir d'hypothèses. La méthode a été expliquée dans le détail dans le rapport sur le secteur des biens et services environnementaux de 2017.

Une version actualisée de la base de données des entreprises, compilée pour servir de référence pour les travaux réalisés par le Bureau fédéral du Plan dans le cadre des comptes nationaux, a été utilisée pour calculer les comptes EGSS 2022. La mise à jour de cette base de données a entraîné une légère révision des résultats pour l'ensemble de la période.